

## MINISTERE DE LA JUSTICE

### CONCOURS D'ADJOINTS TECHNIQUES DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

#### SESSION 2022

#### Epreuve écrite d'admissibilité

#### SPECIALITES LIEES A LA RESTAURATION COLLECTIVE

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription au concours. Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances professionnelles de base et les aptitudes techniques du candidat ainsi que ses connaissances des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Elle consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en plusieurs questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux ou graphiques.

**Durée de l'épreuve : 2 heures – Coefficient : 2.**

**Sujet comportant 5 pages et composé de 19 questions.**

**Barème sur 100 points qui sera ramené à une note sur 20 points.**

**Le candidat ne doit pas répondre sur le sujet**

**Chaque réponse doit être impérativement reportée sur votre copie en rappelant le numéro de la question. Certaines questions peuvent avoir plusieurs réponses.**

**L'usage de documents, de matériel informatique, de smartphone ou de calculatrice n'est pas autorisé.**









17. Indiquer de quel animal les morceaux de viande suivants ont été prélevés : **12 points**

Morceaux	Animal
Sous noix	
Selle anglaise	
Suprême	
Quasi	
Paleron	
Jambonneau	

18. Citer les 5 M. Quelle est leur utilité ? **10 points**

19. Quelle est sa signification du sigle FIFO et quelle en est la pratique ? **4 points**